

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 003-9572/21/BM

■ Soutien au programme d'actions de relance des secteurs touristique, sportif et culturel porté par Provence Tourisme - Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs

MET 21/17963/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à ses statuts, Provence Tourisme suscite, organise, coordonne et développe toutes actions qui contribuent à l'animation de l'espace départemental en matière de tourisme qui couvre également la totalité du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'association a dès lors développé un fort partenariat avec les acteurs du tourisme du territoire et en particulier les offices de tourisme.

Provence Tourisme tend ainsi à développer l'attractivité de la destination et propose une stratégie événementielle sur l'ensemble du territoire. Elle accompagne le développement des filières touristiques à forte valeur ajoutée, dont notamment la filière gastronomique en 2019 au travers de l'action « Année de la gastronomie en Provence – MPG 2019 » qui a permis de promouvoir la destination auprès des visiteurs en quête de qualité et d'authenticité.

En favorisant les filières courtes et les produits de qualité dans le cadre de cette manifestation, il rejoint ainsi les objectifs du programme alimentaire territorial métropolitain qui a pour ambition d'accompagner le territoire vers l'agriculture et une alimentation durable, de qualité, innovante et de proximité. La valorisation du patrimoine agricole, alimentaire, gastronomique et paysager au travers d'actions culturelles et touristiques constitue un des axes majeur de ce programme ambitieux.

Dans le contexte difficile de l'année 2020, marqué par la crise sanitaire et économique qui touche

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 mars 2021

particulièrement les secteurs du tourisme, de la culture et des sports, Provence Tourisme a proposé un programme d'actions, construit autour d'une offre globale incluant MPG 2020 et visant le public local, la clientèle française mais également européenne.

Conscient de la concurrence accrue que vont déployer les destinations entre elles, et de la nécessité de relancer en urgence une fréquentation de la destination, Provence Tourisme a sollicité le soutien financier de la Métropole pour mettre en œuvre un plan d'actions spécifiques, nécessitant d'agir rapidement, au sortir de la crise, dans l'intérêt de la Destination. Il a pour objectif de développer et dynamiser la fréquentation du territoire, en favorisant la consommation touristique.

Ce plan d'actions est orienté autour de trois projets :

- un programme de prise en compte des dispositifs sanitaires, destiné à rassurer les personnels des structures touristiques de loisirs, accueillant du public et donner confiance aux visiteurs sur la destination,
- un programme d'offres touristiques et de loisirs proposant des avantages commerciaux spécifiques et attractifs notamment en partenariat avec les offices de tourisme du territoire métropolitain,
- une programmation événementielle, en s'appuyant sur la réussite de MPG2019, et en faisant de la gastronomie un vecteur d'attractivité du territoire, en tant que patrimoine culturel et humain incontestable.

Comme indiqué dans le SRDEII de la Région sud et l'agenda du développement économique métropolitain, l'un des enjeux de la Métropole Aix Marseille est de devenir une métropole attractive, ce qui passe notamment par l'amplification de son rayonnement à l'international et la promotion du tourisme. Cet objectif d'attractivité du territoire y compris à l'international a ainsi été décliné par les orientations de la Métropole en matière de tourisme tout en rappelant la nécessaire coordination des divers partenaires du développement touristique local.

Le projet de Provence Tourisme privilégie un tourisme d'agrément axé sur la découverte culturelle, recentré sur la proximité, avec la France et l'Europe comme nouveaux référentiels, qui fait écho pour partie aux objectifs métropolitains en termes de relance et d'attractivité économique mais également de rayonnement culturel et de soutien au monde agricole. En effet la Métropole souhaite notamment porter ses efforts sur les marchés français et européens pour attirer des talents, des emplois, et de l'activité au sens large, touristes, congrès, événementiels.

La Métropole a donc souhaité apporter son soutien au projet porté par Provence tourisme qui concourt au développement de l'attractivité du territoire et à la promotion du tourisme en collaboration avec les offices de tourisme de la Métropole, mais également converge avec les actions agricoles et culturelles de la Métropole. Il fait écho pour partie aux objectifs métropolitains en termes de relance et d'attractivité économique mais également de rayonnement culturel. La Métropole souhaite en effet en porter ses efforts sur les marchés français et européens pour attirer des talents, des emplois, et de l'activité au sens large, touristes, congrès, événementiels.

En raison de l'épidémie de covid-19 et du deuxième confinement à l'automne, toutes les actions prévues n'ont pu être réalisées. Par conséquent la Métropole souhaite adapter les modalités et conditions de son intervention en appliquant la circulaire ministérielle n°6166 du 6 mai 2020 relative aux mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques. Il est donc proposé de prolonger la durée de la convention afin de permettre à Provence Tourisme de réaliser l'ensemble des actions qu'elle avait identifiées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 mars 2021

- La décision n° 20/469/D Soutien au programme d'actions de relance des secteurs touristique, sportif et culturel porté par Provence Tourisme – Approbation d'une convention d'objectifs ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 1 à la convention la convention d'objectifs 2020 entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Provence Tourisme relative au soutien au plan de relance tourisme ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON